

## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2020

Le vingt sept mai deux mille vingt à dix neuf heures, le conseil municipal de la commune d'Ercheu, légalement convoqué le 21 mai 2020, s'est réuni sous la présidence de Monsieur François Lamaire, maire.  
Étaient présents : Lamaire François - Morel Nadine - Oyon René - Boddaert Dominique - Keller Lysiane - Boitel Catherine - Carpentier Jean-François - Duhautoy Damien - Teyssandier Sylvain - Tiron Daniel - Buisset Anne-Laure - Sauveaux Pascal - Vanlangendonck Xavier - Delimauges Didier - Potier Nathalie.  
Secrétaire de séance : Boddaert Dominique.

---

Publié le 02 juin 2020

### HUIS CLOS

Compte tenu de la situation exceptionnelle liée au Covid-19, que le public ne peut être accueilli et que la retransmission en direct des débats ne peut être techniquement réalisée, monsieur le maire demande que la séance soit tenue à huis clos.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité la tenue de la séance à huis clos.

### ÉLECTION DU MAIRE

La Présidence de la séance est effectuée par le doyen du conseil municipal, M. René Oyon.

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du maire. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Ont obtenu : - M. François LAMAIRE quinze (15) voix

M. François LAMAIRE ayant obtenu la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour est proclamé maire d'Ercheu.

### DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS ET FONCTIONS

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2,

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger, et que ce nombre ne peut excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, à la majorité absolue des membres présents de créer 2 postes d'adjoints au maire.

Le 1<sup>er</sup> adjoint aura pour fonction la gestion de la salle des fêtes et des employés communaux.

Le 2<sup>ème</sup> adjoint aura pour fonction la gestion des bâtiments et l'eau.

### ÉLECTION DES ADJOINTS

Monsieur le maire procède en premier lieu à l'élection du 1<sup>er</sup> adjoint. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Ont obtenu : - Mme Nadine Morel quinze (15) voix

Mme Nadine Morel ayant obtenu la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour est proclamé 1<sup>ère</sup> adjointe.

Monsieur le maire procède ensuite à l'élection du 2<sup>ème</sup> adjoint. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Ont obtenu : - M. René OYON quinze (15) voix

M. René OYON ayant obtenu la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour est proclamé 2<sup>ème</sup> adjoint.

### INDÉMNITÉS DES ÉLUS

Suite à l'élection ce jour de la municipalité et le maire propose de garder les mêmes indemnités soit 31% de l'indice brut et 8.25% pour les adjoints. Après en avoir délibéré le conseil décide d'attribuer le maximum des indemnités mensuelles au maire et aux adjoints soit :

- François Lamaire, maire : 40.3 % de l'indice brut terminal
- Madame Nadine Morel, 1<sup>ère</sup> adjointe : 10.7 % de l'indice brut terminal
- Monsieur René Oyon, 2<sup>ème</sup> adjoint : 10.7 % de l'indice brut terminal

### DÉLÉGATION DE SIGNATURES

Monsieur le maire donne délégation de signatures aux deux adjoints Madame Nadine Morel et M. René Oyon pour la comptabilité communale (mandats et titres), retraits des plis recommandés, attestations pour les administrés, copies conformes et légalisations de signatures.

D'autre part, une délégation est donnée également en l'absence du maire et des adjoints à Madame Soizic Nantier, adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, pour les copies conformes d'actes d'état civil, le retrait des plis recommandés et les attestations pour les administrés.

### COMMISSIONS COMMUNALES

Monsieur le maire informe le conseil qu'en plus des commissions existantes, il souhaite en créer une nouvelle, la commission jeunesse.

La répartition des commissions est la suivante :

- Finances/administration : Lysiane Keller, Jean-François Carpentier, Pascal Sauveaux, Nathalie Potier.
- Salle des fêtes/ équipements sportifs : Jean-François Carpentier, Damien Duhautoy, Sylvain Teyssandier, Pascal Sauveaux.
- Environnement/cadre de vie : Lysiane Keller, Catherine Boitel, Xavier Vanlangendonck, Nathalie Potier.
- Logements/ bâtiments/ patrimoine : Dominique Boddaert, Lysiane Keller, Catherine Boitel, Xavier Vanlangendonck.
- Travaux/ urbanisme/ Sécurité/ Eclairage : Daniel Tiron, Anne-Laure Buisset, Xavier Vanlangendonck.
- Employés communaux : Lysiane Keller, Catherine Boitel, Sylvain Teyssandier, Daniel Tiron.
- Affaires scolaires et périscolaires : Catherine Boitel, Sylvain Teyssandier, Nathalie Potier.
- Communication/ vie associative : Daniel Tiron, Anne-Laure Buisset.
- Jeunesse : Adrien Glachant

### REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AUX DIFFÉRENTS ORGANISMES EXTÉRIEURS

Après en avoir délibéré, les représentants de la commune aux différents organismes extérieurs sont nommés comme suit :

- Communauté de Communes du Grand Roye : Lamaire François - Morel Nadine
- Fédération Départementale d'Énergie (F.D.E.) : Titulaires : Nadine Morel - René Oyon  
Suppléants : Jean-François Carpentier - Nathalie Potier
- SIVOS de Péronne : Titulaire : Jean-François Carpentier / Suppléant : Nadine Morel
- AMEVA : Titulaire : François Lamaire / Suppléant : Oyon René
- Comité national d'action sociale (CNAS) : Lamaire François
- Correspondant Défense : Xavier Vanlangendonck.

### DÉLÉGUÉS AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Les membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale sont :

- François Lamaire, Président de droit
- Dominique Boddaert, Lysiane Keller et Catherine Boitel, élus au sein du conseil municipal
- 4 autres membres nommés par le maire parmi les administrés.

#### QUESTIONS DIVERSES

- Ercheu info : M. Boddaert demande si le bulletin municipal « Ercheu info » va continuer. M. Lamaire lui confirme que le bulletin municipal continuera d'être diffusé.
- Taillage des haies : M. Boddaert demande au maire si M. Vignon l'a recontacté pour le taillage des haies dans la commune. M. Lamaire l'informe que malgré plusieurs relances il n'a toujours pas été recontacté par M. Vignon.

Séance levée à 20h20

## Réunion du conseil municipal du 27 mai 2020.

- **Délibération 06.2020 : Huis clos**
- **Délibération 07.2020 : Election du maire**
- **Délibération 08.2020 : Nombre d'adjoints et fonctions**
- **Délibération 09.2020 : Election des adjoints**
- **Délibération 10.2020 : Indemnités des élus**
- **Délibération 11.2020 : Délégation de signatures**
- **Délibération 12.2020 : Commissions communales**
- **Délibération 13.2020 : Représentants de la commune aux organismes extérieurs**
- **Délibération 14.2020 : Délégués au Centre Communal d'Action Sociale**

<b>NOM et prénom</b>	<b>Présents</b>	<b>Absents non excusés</b>	<b>Absents excusés/Pouvoir</b>	<b>Signature</b>
LAMAIRE François	X			
MOREL Nadine	X			
OYON René	X			
BODDAERT Dominique	X			
KELLER Lysiane	X			
BOITEL Catherine	X			
CARPENTIER Jean-François	X			
DUHAUTOY Damien	X			
TEYSSANDIER Sylvain	X			
TIRON Daniel	X			
BUISSET Anne-Laure	X			
SAUVEAUX Pascal	X			
VANLANGENDONCK Xavier	X			
DELIMAUGES Didier	X			
POTIER Nathalie	X			